Image not found or type unknown

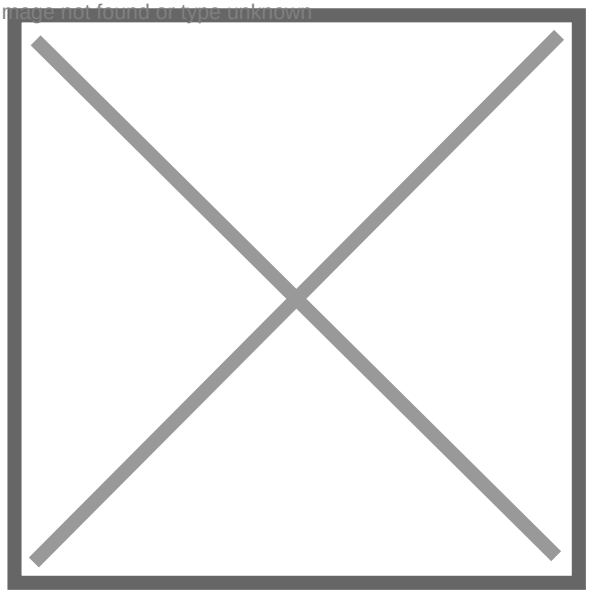

Demande de divorce par un étranger

Par **amel**, le **28/06/2008** à **19:58**

Bonjour,

Voila, mon ami c'est marié il y a de cela un an. Il est marocain est à épousé une fille de nationalité française.
Vivant tous les deux chez les parents de la fille ici en France, mon ami c'est fait rejeter par la famille est par sa femme qui s'est laissé manipuler par sa famille afin qu'elle mette son mari à la rue. Mon ami c'est retrouvé SDF pendant pas mal de temps avant d'être hébergé par un autre ami. Malgré ces nombreuses humiliations il a trouvé un travail en CDD dans une mairie en tant qu'adjoint administratif et a obtenu avec brillot le test de français que l'on fait passer aux étrangers venant en France.
Sa femme ne veut pas donner son accord (signature) afin qu'il bénéficie d'une carte de séjour de 10 ans afin d'être en situation régulière le plus longtemps possible sur le territoire français, actuellement il bénéficie seulement de récipicé de 3 mois qu'il doit continuellement demander à la préfecture, jusqu'a présent il lui ont été accordé mais je ne sais pas si cela va durer. Il n'arrive plus à avancer sachant qu'elle le menace de porter plainte contre lui pour violence conjugale alors que tous ceci est totalement FAUX ils ne sont plus en contact et ne se voit plus. Elle dit vouloir le voir retourner au Maroc
Mes questions sont les suivantes :
Que risque t-il s'il demande le divorce ? quels sont ses droits ?
risque t-il l'expulsion au Maroc sachant qu'il travail et à une bonne situation financière?

j'espère avoir été suffisamment clair dans mes explications.

En vous remerciant.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés